



LA VÉRITÉ SUR PRINTEL

Cela fait maintenant 23 ans que la profession a commencé à utiliser les services de Printel. Mais c'est seulement maintenant que nous commençons à connaître les détails de la mise en place de ce service.

Savez-vous que l'**Administration** s'est **offerte**, sur le **dos de la profession**, un système performant pour augmenter sa productivité ? **Vous avez payé**, nous avons payé à l'Administration un système qu'elle seule contrôle, un système dont elle a défini le cahier des charges, ceci sans concertation avec la profession, ceci depuis 23 ans et ceci sans qu'elle ne paie ne serait-ce qu'un euro.

Alors pourquoi commençons-nous à comprendre seulement maintenant ?

L'**UNIC**, suite à l'augmentation des tarifs, a été le **premier syndicat** à renouer un **dialogue, musclé**, avec **Printel** en publiant une tribune et en **portant plainte**.

L'Etat veut passer en force sur un système GPE, minimum au regard des services Printel existant, sans aucune connaissance du terrain et sans aucune concertation avec la Profession.

Cela a permis aux langues de se délier, notamment chez Printel. L'omerta n'est plus de mise et les alliances évoluent du fait de la découverte de vérités plus ou moins cachées.

L'histoire est simple et commence par une demande du préfet des Pyrénées-Orientales. Demande de développement d'un système pour améliorer la productivité de ses services sans payer un centime, dans une délégation de service publique masquée

Devant l'efficacité du système, totalement gratuit pour l'Etat, d'autres préfets l'installent dans les départements

A la demande de l'État, la société Printel s'est donc rémunérée exclusivement sur la profession, sans qu'à aucun moment la profession ne soit impliquée ou interrogée sur le cahier des charges de ce service.

Par exemple : nous savons tous que nous ne pouvons passer aucun message en dehors de notre département, la communication entre professionnels est donc limitée au niveau départemental. Mais savez-vous que cela n'est pas consécutif à un problème technique ? Non il s'agit de la seule volonté de l'Administration de limiter la transparence !

Savez-vous que le système RAO est nécessaire à l'Administration pour faire les salaires des ipcsr, au moins en partie ? C'est nous qui avons payé ce service !

Nous payons, mais l'Administration décide sournoisement !

L'UNIC revendique le fait que c'est le payeur qui est le client et qui décide des besoins. Nous revendiquons la possibilité d'une communication au niveau national.

Pour toutes ces raisons l'UNIC a depuis longtemps proposé aux professionnels de ne plus prendre d'abonnement Printel.

Aucun texte ne vous **oblige** à **utiliser** les services de la société **Printel**, l'Administration ne peut donc pas

UNIC

7, rue André Lebourblanc 78590 NOISY LE ROI

SIRET n° 452 276 454 00025

Tél : 01.30.56.64.64 – Fax : 01.34.62.94.63

www.unic-ae.org

www.auto-ecole-autrement.com



vous l'imposer. L'UNIC est disposée à aider tous les exploitants qui seraient "contraints" par l'Administration.

Malgré tout cela, l'UNIC continue le dialogue avec Printel, dans l'intérêt de la profession il nous semble nécessaire de ne pas supprimer totalement les services de Printel. En effet le système GPE ne constituera qu'un service minimum en regard des services actuels.

UNIC

7, rue André Lebourblanc 78590 NOISY LE ROI
SIRET n° 452 276 454 00025
Tél : 01.30.56.64.64 – Fax : 01.34.62.94.63

www.unic-ae.org
www.auto-ecole-autrement.com